

Intérieur

Le Conseil d'Etat a, dans ses séances des 12 et 19 janvier 2011, accordé à:

- M. Nicolas Vautier, une patente de notaire, avec étude à Montreux;
- M^{me} Sophie Vautier Dreyer, une patente de notaire, avec étude à Cossonay.

Service juridique et législatif
Affaires notariales

Le chef du Département de l'intérieur a approuvé, en date du 20 janvier 2011:

- le règlement du personnel communal de la **Commune de Saint-Oyens** et ses annexes 1, 2 et 3.

L'objet approuvé susmentionné - ou le refus de l'approbation de l'objet susmentionné - est susceptible d'une requête à la Cour constitutionnelle dans un délai de 20 jours à compter de la présente publication (art. 3 al. 3 et 5 al. 2 de la loi du 5 octobre 2004 sur la juridiction constitutionnelle; RSV 173.32).

Service des communes et des relations institutionnelles

Préfecture de Riviera-Pays-d'Enhaut

Le président de la Commission de conciliation
en matière de baux à loyer

A vous FULLER Charles, précédemment domicilié à 1804 Corsier-sur-Vevy, rue de Jaman 2, actuellement sans domicile connu.

Vous êtes avisé que le président de la commission a rédigé un procès-verbal vous concernant suite à l'audience du 22 décembre 2010 (reconnaissance de dettes et libération de la garantie locative).

Une copie de ce procès-verbal demeure au greffe, à votre disposition.

Veillez me donner votre adresse afin que nous puissions vous le transmettre.

Le président: **Roland Berdoz**

Service de la population
Division Etrangers

AVIS

Le chef du Service de la population du Département de l'intérieur:

A vous KOUROUMA Mohamed, né le 28 novembre 1976, Guinée, précédemment domicilié p.a. Sompardé Issa, chemin de Mémise 7, 1018 Lausanne, actuellement sans domicile connu.

Vous êtes avisé qu'une décision vous concernant est à retirer auprès du Service de la population, division Etrangers, avenue de Beaulieu 19 (3^e étage), 1014 Lausanne.

Cette décision sera considérée comme notifiée au plus tard dix jours après la parution du présent avis.

Service de la population

Autorité de surveillance des fondations

Par décision du 19 janvier 2011, l'Autorité de surveillance des fondations du Canton de Vaud a pris acte de la dissolution du **Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la maison Henri Badoux**, dont le siège est à **Aigle**, et a constaté sa liquidation. A cette occasion, l'Autorité de surveillance des fondations a également pris acte du contrat de reprise du 24 octobre 2008 entre le Fonds et la Caisse de pension Schenk SA. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la maison Henri Badoux, avenue du Chamossaire 18, 1860 Aigle. Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif fédéral, 3003 Berne, dans un délai de 30 jours.

Office de l'Autorité de surveillance des fondations

Sécurité et environnement

LE SERVICE DES AUTOMOBILES ET DE LA NAVIGATION
DU CANTON DE VAUD

A vous CONSALVI Giovanni, né le 3 mai 1966, anciennement domicilié à Via Verga 19, I-10195 Torino, sans domicile connu.

Nous avons rendu, le 5 janvier 2011, une décision d'interdiction de conduire vous concernant et dont le texte complet est à votre disposition en nos locaux (mesures administratives/réception) à Lausanne.

Le Service des automobiles et de la navigation

080844

Le 12 janvier 2011, la cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement a approuvé:

- le règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux et son annexe de la **Commune de L'Abergement**.

Les objets adoptés par un conseil communal ou intercommunal sont susceptibles de référendum dans les 20 jours qui suivent la présente publication (art. 107 et 112 LEDP).

Service des eaux, sols et assainissement

Approbation du règlement communal sur la protection des arbres de la Commune de Lavey-Morcles

Le 11 janvier 2011, le Département de la sécurité et de l'environnement a approuvé, sous réserve des droits des tiers, le règlement communal sur la protection des arbres de la **Commune de Lavey-Morcles**.

Département de la sécurité et de l'environnement

Economie

Approbation du règlement communal concernant les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions

Le 18 janvier 2011, le département a approuvé:

- le règlement communal de la **Commune de Chapelle-sur-Moudon** relatif aux émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions.

Approbation et mise en vigueur des plans d'affectation

Le 18 janvier 2011, simultanément à l'approbation préalable du département et sous réserve des droits des tiers:

- le plan partiel d'affectation «Beau-Cèdre» sis sur le territoire de la **Commune de Jouxens-Mézery**,

est entré en vigueur.

Formule officielle de Notification de résiliation de bail

Le Département de l'économie informe les intéressés que la formule de Notification de résiliation de bail agréée le 18 janvier 2011 annule et remplace, dès la présente publication, celle agréée le 8 novembre 2007.

Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT)

Service du développement territorial

Vu l'art. 49 de la loi sur les améliorations foncières, vu le procès-verbal de l'assemblée générale de dissolution du syndicat, le Département de l'économie déclare que

le Syndicat d'améliorations foncières Les Bodemos – La Saussa
(territoire de la Commune de Rougemont)

est dissous

Lausanne, le 20 janvier 2011.

Service du développement territorial
Le chef de service

Service du développement territorial

Vu l'art. 49 de la loi sur les améliorations foncières, vu le procès-verbal de l'assemblée générale de dissolution du syndicat, le Département de l'économie déclare que

le Syndicat d'améliorations foncières de Sévery
(territoire des Communes de Sévery et Pampigny)

est dissous

Lausanne, le 20 janvier 2011.

Service du développement territorial
Le chef de service